



COMMUNIQUÉ SUR LA NOMINATION D'UNE ENVOYÉE DE L'UNION AFRICAINE POUR LA JEUNESSE

Addis Abéba, le 1^{er} novembre 2018: Le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, a nommé, ce jour, Mme Aya Chebbi, de la Tunisie, comme son Envoyée pour la jeunesse. Cette nomination s'inscrit dans le cadre des décisions pertinentes des organes directeurs de l'Union africaine et participe des efforts continentaux visant à exploiter le dividende démographique, à autonomiser les jeunes et à les mobiliser davantage pour répondre aux aspirations énoncées dans l'Agenda 2063.

Mme Chebbi a été sélectionnée à l'issue d'un processus ouvert et rigoureux impliquant l'examen de centaines de candidatures par un Panel constitué de représentants de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, de Communautés économiques régionales et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique. Elle possède une expérience éprouvée en matière de plaidoyer et de mobilisation des jeunes, dans l'optique d'inspirer des changements positifs. Le Président de la Commission remercie Mme Chebbi pour avoir accepté cette mission. Au regard de sa profonde connaissance du continent et des problèmes qui affectent les jeunes, il est convaincu que l'Envoyée œuvrera à la prise en compte des intérêts de la jeunesse africaine dans les politiques et programmes visant à réaliser l'Agenda 2063.

Dans le cadre de son mandat, et en appui aux efforts de la Commission, l'Envoyée pour la jeunesse servira de porte-parole de la jeunesse africaine auprès des organes de décision compétents de l'Union africaine. À ce titre, elle entreprendra des activités de plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de la Feuille de route sur le dividende démographique, adoptée par le Sommet des chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine en 2017, et de la Charte de la jeunesse africaine de 2006, ainsi qu'à la sensibilisation à ces instruments. Elle travaillera en étroite collaboration avec neuf autres membres du Conseil consultatif des jeunes, désignés par le Président de la Commission en tenant compte des impératifs liés au genre et à la représentation régionale. L'Envoyée et le Conseil consultatif interagiront avec les Départements compétents de la Commission et d'autres entités de l'Union africaine, ainsi qu'avec les organisations de jeunesse à travers le continent, lesquels lui apporteront le soutien requis.

Le Président de la Commission réaffirme la détermination de la Commission à œuvrer à la mise en œuvre effective de tous les instruments de l'Union africaine relatifs à la jeunesse. La Commission se propose d'organiser, en janvier 2019, un forum qui marquera le lancement officiel des activités de l'Envoyée pour la jeunesse et du Conseil consultatif.

Note aux rédacteurs

À propos de l'Envoyée pour la jeunesse et du Conseil consultatif des jeunes

Envoyée pour la jeunesse de l'UA

Mme Aya Chebbi est une féministe tunisienne primée à plusieurs reprises, qui s'est donnée pour mission de faciliter l'établissement de liens entre les jeunes, ainsi que de favoriser l'autonomisation et la mobilisation de la jeunesse africaine, à travers le panafricanisme, en vue de susciter le changement social. Elle a 31 ans.

Mme Chebbi est titulaire d'un diplôme en relations internationales de l'Institut supérieur des sciences de l'homme de Tunis et d'une maîtrise en politique africaine de l'École d'études orientales et africaines de l'Université de Londres, où elle était boursière de la Fondation Mo Ibrahim. Elle a également suivi des cours aux Universités de Columbia, Tufts et Denver, aux États-Unis.

Elle est fondatrice de plusieurs plates-formes, dont le Programme de mentorat global pour l'autonomisation des jeunes (Y-PHEM), qui vise à encourager la prochaine génération à être un acteur de changements positifs; le Mouvement de la jeunesse Afrika (AYM), qui est l'un des plus importants mouvements panafricains de jeunes en Afrique; et Afresist, un programme axé sur le leadership des jeunes et qui sert aussi de plate-forme multimédia documentant leur action en Afrique.

Elle a siégé aux Conseils d'administration de l'Alliance mondiale CIVICUS pour la participation citoyenne; du Conseil mondial des réfugiés; et de la Commission indépendante sur les inconduites sexuelles d'Oxfam.

Le Conseil consultatif des jeunes

Le Conseil consultatif de la jeunesse a été créé pour soutenir le travail de l'Envoyée de l'Union africaine et conseiller le Président de la Commission sur les questions relatives à la jeunesse. Le Conseil comprend neuf autres jeunes provenant des cinq régions du continent. Il axera ses efforts sur les domaines clés de la participation, du plaidoyer, des partenariats et de l'harmonisation. Il entreprendra une action de plaidoyer sur les questions de promotion de la jeunesse en se faisant l'avocat de l'action des jeunes au sein de l'Union africaine. Les membres du Conseil sont les suivants:

1. Mme Petrider Paul - Tanzanie;
2. Mme Monbolade Urhele Pamela - Bénin;
3. Mme Metour Mouini Vanessa - République du Congo;
4. Dr. Shakira Choonara - Afrique du Sud;

5. Mme Aminetou Bilal - Mauritanie;
6. M. Simon Marot Touloug - Ouganda;
7. M. Serigne Ndiaye - Sénégal;
8. M. Nair Abakar - Tchad; et
9. M. Dario Abdula Camal - Mozambique.

À propos du processus de sélection de l'Envoyée pour la jeunesse de l'Union africaine

La nomination d'un Envoyé pour la jeunesse a été recommandée par la 2ème session du Comité technique spécialisé sur la Jeunesse, la Culture et les Sports, qui s'est tenue à Addis Abéba, en Éthiopie, en juin 2016. Un appel à candidatures a été publié sur le site Web de l'Union africaine du 23 avril au 15 mai 2018, invitant les jeunes de tout le continent à postuler en soumettant des curriculum vitae et des formulaires de candidatures. 708 demandes ont été reçues.

Un comité de sélection a été mis en place, comprenant tous les Départements compétents de la Commission de l'Union africaine. Les critères de sélection préliminaires stipulaient que les postulants devraient:

- être âgés de 15 à 35 ans et être ressortissants d'États membres de l'Union africaine;
- avoir au moins terminé l'instruction postsecondaire;
- faire preuve d'un sens aigu de leadership sur les questions liées à la promotion des jeunes aux niveaux régional et continental;
- avec une expérience de plaidoyer de haut niveau sur les questions liées à la promotion des jeunes à différents niveaux;
- disposer de compétences avérées en matière de mobilisation de ressources, de facilitation et d'initiation de dialogues multipartites; et
- avoir la maîtrise d'au moins une des langues officielles de l'Union africaine.

Dix-sept candidats ont été retenus à la suite de cette première phase. La deuxième phase du processus de sélection a été conduite par un Panel de haut niveau composé de représentants de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, de Communautés économiques régionales et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique; quatre candidats ont été retenus pour des entretiens. La candidate qui a été finalement retenue l'a été sur la base de la comparaison des moyennes obtenues en prenant en compte les critères décrits énumérés ci-dessus.

À propos de la Feuille de route sur le dividende démographique

La Feuille de route sur le dividende démographique de l'Union africaine est un document politique élaboré en réponse au thème de l'année 2017 de l'Union africaine: «Exploiter le dividende démographique grâce aux investissements dans la jeunesse». L'accent ainsi mis sur la jeunesse procède de la reconnaissance du fait que ce sont les jeunes qui sont la clé de l'avenir auquel aspire l'Afrique. La Feuille de route sur le dividende démographique est un outil stratégique pour réaliser les aspirations de l'Agenda 2063. Elle comporte quatre piliers autour desquels s'articule l'investissement dans la jeunesse: l'emploi et l'esprit d'entrepreneuriat; l'éducation et le développement des compétences; la santé et le bien-être; les droits, la gouvernance et l'autonomisation des jeunes. Elle identifie, en outre, les résultats à réaliser sous chaque pilier, pour accélérer la promotion des jeunes, et définit un cadre de suivi et d'évaluation, pour garantir des environnements propices à la mise en œuvre.

A propos de la Charte africaine de la jeunesse

La Charte africaine de la jeunesse, qui a été adoptée par la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement en juillet 2006, est le document politique phare pour la promotion des jeunes sur le continent africain. Elle énonce les droits et responsabilités des jeunes, ainsi que des parties prenantes engagées dans cette entreprise, notamment les Gouvernements, les Communautés économiques régionales et la Commission de l'Union africaine. La Charte a été signée par 42 États membres, dont 38 l'ont ratifiée.